

## DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

### Séance du 31 Janvier 2017

# Délibération n°9- 2017 relative à la modification de l'article 11 des Statuts de l'URCA

# VU le code de l'éducation, et notamment l'article L711-7,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la proposition de modification de l'article 11 des Statuts de l'URCA.

# Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	22
Membres en exercice	36	Membres représentés	11
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	11		

### Décompte des suffrages

Votants 31 Pour 31 Contre 0 Abstentions 0								
Total 31 Contro C Austentions C	Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0

# **Délibération adoptée**

Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Tableau des modifications de l'article 11 des Statuts de l'URCA

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : Od - 02-2017

Document mis en ligne le : CJ-02-2017